



ESPÈCES ENVAHISSANTES



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique



SPREP
PROE



Financé par
l'Union européenne



PROTEGE

PROJET RÉGIONAL OCÉANIE DES TERRITOIRES
POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Thème 4

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Calédonie



Conservatoire
d'espaces naturels
Nouvelle-Calédonie

Rapport semestriel

N°2

Période de référence : 01/12/2019 au 30/06/2020

Communauté du Pacifique, Nouméa



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE
CALEDONIE



POLYNÉSIE FRANÇAISE



WALLIS ET FUTUNA



ÎLES PITCAIRN

Résultat attendu 13 :

13

Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

Activité 13A – SUIVI ET CONTROLE

Opération 13A.1 Mise en place d'un dispositif de suivi des impacts

Synthèse du semestre écoulé

Le Cerf rusa est classé en priorité n°1 dans la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Calédonie (CEN, 2017 et 2018). Compte tenu de la surpopulation, son impact est majeur sur les espaces naturels et les services écosystémiques, particulièrement dans les zones éloignées et difficiles d'accès de forêts humides.

La mesure de ses impacts est un enjeu important, permettant entre autres de mesurer l'efficacité et le bénéfice des actions de régulation mises en œuvre contre les cerfs.

Le niveau d'impact du cerf sur son environnement n'est pas strictement dépendant de la densité ou de l'abondance des populations. Des indices d'abondance seuls ne constituent donc pas un outil de gestion suffisant. Le niveau d'impact sur la végétation et notamment sur la dynamique forestière est quant à lui indispensable au suivi et à la gestion des populations de cerfs.

- Durant la période, un cahier des charges a été rédigé pour une prestation intitulée « **Adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide** » qui sera publié en aout.
- Le recrutement pour le poste de « **Technicien(ne) en suivi environnemental** » a été conduit sur la période. (Cf. paragraphes « RH » dans le chapitre « Opération 14A.1 Animation territoriale Espèces Envahissantes » pour plus de détail sur ce recrutement). La technicienne qui a été sélectionnée et dont le recrutement a été validé par le CA du CEN en date du 06 juillet 2020, aura entre autres missions de mettre en place et d'assurer la maintenance du dispositif de suivi et de collecter les données.

Perspectives pour le semestre à venir

La prestation « **Adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide** » démarrera au 2ème semestre 2020. L'objectif est de proposer un cadre méthodologique adapté au contexte particulièrement contraignant des forêts humides Néocalédoniennes, pour élaborer des protocoles simples, peu coûteux et suffisamment robustes de suivi de l'abondance et de l'impact du cerf sur les Zones d'Intervention, sur la base des développements, tests et retours d'expérience locaux. Une fois cette méthodologie finalisée et validée par le CEN et ses partenaires (Groupe Technique Ongulés envahissants PROTEGE et Comité de suivi scientifique du projet, Conseil scientifique du CEN), les dispositifs de suivi validés seront mis en place sur le terrain et le suivi mise en œuvre.

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modification demandée à ce stade.

➤ Action 13A.1.1 Développement d'indicateurs d'impacts des opérations de gestion d'espèces envahissantes

Méthodologies proposées basées sur la mesure du taux d'abrutissement et la mesure de la régénération forestière

A ce jour, il n'existe pas de méthodologie standard et validée par une approche recherche, prenant en compte les spécificités et les contraintes des forêts humides Néocalédonienne. Au fil des actions et projets sur le sujet, diverses initiatives ont cependant été menées au cours des 10 dernières années pour appréhender l'abondance relative et l'impact des cerfs.

Avec ces objectifs ambitieux de régulation des cerfs, le projet est l'occasion de proposer un cadre méthodologique standard qui pourra néanmoins être adapté, à la marge, pour chaque Zone Prioritaire selon les caractéristiques environnementales locales, notamment selon les formations végétales et les espèces patrimoniales suffisamment abondantes pouvant être utilisées comme espèces indicatrices d'impact du cerf.

Une méthodologie de mesure de l'impact des ongulés envahissants sera donc développée dans le cadre de l'action 13A.1.1. Pour cela, un prestataire sera choisi par consultation sur la base d'un cahier des charges intitulé « **adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide** ». Le cahier des charges a été rédigé pendant la période et sera publié en aout, pour un démarrage de la prestation prévu au plus tard en septembre 2020.

Le prestataire devra tester voire, en fonction de la faisabilité et de la validation, adapter un protocole standard de suivi de l'impact des cerfs en forêt humide :

- Par le suivi du taux d'abrutissement, en définissant au préalable des espèces indicatrices pour chaque Zone d'Intervention, suffisamment abondantes, facilement identifiables, d'une appétence pour le cerf moyenne à très élevée.
- Par un suivi de la régénération, par suivi photographique sur point fixe, et par suivi de la régénération d'espèces patrimoniales autour de semenciers avec placettes fixes parmi lesquels des exclos de contrôle.

Cette action sera principalement mise en œuvre par un prestataire, en lien direct avec le CEN et ses partenaires scientifiques.

Méthodologies utilisant un drone

Une méthodologie utilisant un drone comme outil de repérage et de mesure de l'abondance des cerfs sera testée dans le cadre du projet. Une consultation intitulée « **Etude de faisabilité de l'utilisation de drones comme outils de gestion des ongulés envahissants** » sera publiée en aout 2020, après validation par le GT OE, pour une mise en œuvre à partir de septembre 2020 pour une période de 6 à 8 mois. L'objectif est de disposer d'un moyen relativement simple, rapide à mettre en œuvre et peu cher pour mesurer l'abondance, en particulier des cerfs.

Méthodologie utilisant la bio acoustique environnementale

Une réunion s'est tenue avec Hervé JOURDAN de l'IRD le 18/05/2020 sur les possibilités d'utilisation du suivi **bio acoustique environnementale** dans le cadre du suivi de l'impact des ongulés envahissants. L'équipe de l'IRD travaille depuis plus de 10 ans sur des méthodes de mesure de biodiversité par bio acoustique en Nouvelle Calédonie. Cette méthode pourrait être utilisée en complément dans le cadre du projet pour effectuer le suivi de la restauration de l'écosystème forestier après régulation des ongulés envahissants, en mesurant l'évolution de paramètres bioacoustiques avant et après les opérations de régulation (en début et fin de projet). La mise en œuvre ou non de cette méthodologie dans le cadre du projet sera évaluée par le GT OE. Le coût estimé pour le projet serait de 2.6 M FCFP par zone prioritaire.

➤ Action 13A.1.2 Mise en place et suivi des dispositifs

Avancement de l'action

Les dispositifs de suivi faisant l'objet de cette action seront mis en place en appliquant la méthodologie de suivi développée et validée dans l'action 13A.1.1. L'action 13A.1.2 ne pourra donc être mise en œuvre qu'après la finalisation de la méthodologie de suivi dans l'action 13A.1.1, donc à partir du 1er trimestre 2021.

Acteurs conduisant l'action

Le contrôle et le suivi de ces dispositifs seront effectués par la technicienne CEN – PROTEGE, qui prendra son poste le 03/08/2020.

Transversalité avec les autres thèmes

Cette action pourra faire l'objet de transversalité avec l'action 9A.2.1 « restauration de bassins versants » du thème 3. Par exemple si un site est mis en défens dans le cadre d'une action 9A.2.1, sur ou à proximité d'une zone prioritaire du thème 4, un suivi photographique sur point fixe voire une évaluation quantitative pourrait être mis en place pour mesurer la régénération différentielle dans l'exclos et en dehors de l'exclos pour évaluer l'impact des ongulés envahissants et les bénéfices de la mise en défens sur la restauration du sous-bois forestier.

Activité 13B – LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Opération 13B.1 Réalisation d'opérations de lutte contre les ongulés envahissants

Synthèse du semestre écoulé

Sur la période, l'équipe a menée des actions d'information et de concertation et a travaillé sur la rédaction des cahiers des charges liés aux consultations qui vont être publiées pour les actions de « concertation », « animation terrain » et « fabrication de pièges-cages », détaillés ci-dessous.

Difficultés rencontrées :

Cf. paragraphes « difficultés » dans le chapitre « Opération 14A.1 Animation territoriale Espèces Envahissantes »

Perspectives pour le semestre à venir

Actions prévues sur la Grande Terre

Les actions du thème 4 du projet PROTEGE en NC sont mises en œuvre sur la Grande Terre sur 3 « Zones Prioritaires pour la régulation du cerf ». La délimitation de ces zones est issue d'une étude de 2016 intitulée « *Eléments de cadrage pour une stratégie de régulation des cerfs à l'échelle de la Grande Terre* » (CI-CEN 2016). Dans ce cadre, 10 zones prioritaires ont été déterminées en prenant en compte différents paramètres (ressource en eau, érosion, biodiversité, accessibilité...). Les services des provinces Nord et Sud ont ensuite sélectionné 3 premières zones pour bénéficier des actions dans le cadre du projet PROTEGE. Une fois les actions terminées sur ces 3 premières zones à la fin du projet PROTEGE et si la méthode s'avère efficace, les autres zones prioritaires devraient faire l'objet d'action de régulation.

Les 3 Zones Prioritaires ciblées dans le cadre de ce projet sont listées dans le tableau suivant.

Nom des zones prioritaires	Surface en ha
Massif du Panié (province Nord)	43 000
Néaoua- Mé Adéo (A cheval sur les 2 provinces Nord et Sud)	25 000
Massifs montagneux du Sud – Thio (province Sud)	17 000
Total	85 000

Un élément important du dispositif de ce projet est l'animation de terrain. L'objectif de l'animation terrain est de créer et d'entretenir une dynamique locale positive autour du projet et de mettre en œuvre et de suivre régulièrement les actions de terrain. Cette mission sera confiée à des structures locales implantées durablement sur les zones d'intervention, qui seront choisies par consultation. Le cahier des charges « animation terrain » a été rédigé et relu pendant la période. La consultation aura lieu en août 2020 pour des premières actions prévues début octobre 2020.

La mise à disposition et le suivi des actions de piégeage participatives seront assurés par le partenaire ou prestataire « animation terrain » avec un suivi de la technicienne CEN PROTEGE.

Au 2^{ème} semestre 2020, les actions de concertation, de piégeage et de chasse/régulation participative vont commencer, ainsi que les formations associées aux actions participatives (piégeage, sécurité à la chasse, réglage des armes, organisation de battues de régulation).

Les compétences n'étant pas toutes disponibles en Nouvelle-Calédonie, il est prévu que les formations à la régulation professionnelle au sol soient réalisées par un professionnel de Nouvelle Zélande, et les formations au tir hélicoptère par un professionnel d'Australie, permettant de fournir à l'issue de la formation une certification. Ces formations devaient se tenir au 2^{ème} semestre 2020. Les voyages entre la Nouvelle-Calédonie et ces pays étant jusque-là impossibles en raison de la crise sanitaire, ces actions devront certainement être retardées jusqu'à réouverture des vols aériens entre les pays. Les actions de régulation professionnelles devant débiter après la réalisation des formations, elles risquent d'être retardées d'autant. En fonction de l'évolution de la situation de la crise sanitaire au cours du 2^{ème} semestre 2020, si les perspectives ne s'améliorent pas, il sera envisagé que les formations professionnelles au sol soient réalisées autant que possible par des personnes présentes en NC afin de ne pas retarder le projet.

Actions prévues en province des îles Loyauté

En PIL, il a été arrêté par la DDD de la province que les actions auront lieu prioritairement sur Maré et Lifou, les autres îles présentant des enjeux moindres, et sur les ongulés envahissants présents : Cochon feral, Chèvre ensauvagée et Bétail divagant. La programmation n'est pas totalement arrêtée mais s'oriente vers les actions suivantes :

- Préalable à toute action : réunions avec les conseils coutumiers
- Formations piégeage
- Mise à disposition de 20 pièges cages à Lifou à des piégeurs formés. A noter que les pièges-cages ont déjà été testés sans succès à Maré, compte-tenu de grande disponibilité alimentaire pour les cochons, du fait que les champs cultivés ne sont pas enclos, contrairement à Lifou où les champs sont systématiquement protégés et non accessibles aux cochons.
- Enquêtes auprès des chasseurs de chèvres et de bétails divagants pour évaluer et géolocaliser les pratiques et modalités de chasse, l'effort de chasse, le niveau, la composition et la structure des prélèvements, la capacité et la volonté à diversifier les modalités de chasse-régulation, et à augmenter l'effort de chasse et/ou le niveau de prélèvement...
- Sensibilisation des tribus concernées à la gestion et à la régulation des populations de Chèvre ensauvagée et de bétail divagant (consommées lors des événements importants, mariages etc....)
- Renforcement des capacités d'intervention des deux associations de chasseurs de Lifou et de Nengoné, si possible formation et mise en œuvre de battues collectives et participatives.

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modification demandée à ce stade.

➤ Action 13B.1.1 Concertation auprès des riverains (tribus notamment) proches des sites d'intervention

A ce stade des actions d'informations des parties prenantes, préalable à la concertation, ont été menées par l'animateur territorial via des courriers et des réunions avec les mairies, les conseils coutumiers, certaines associations de gestion des zones prioritaires ciblées par le projet et un industriel minier. (cf. liste des réunions présentée dans le chapitre « Opération 14A.1 Animation territoriale Espèces Envahissantes »).

L'étape suivante de la concertation sera menée par le prestataire concertation, avec le soutien de l'équipe CEN, en particulier de la technicienne et des prestataires « animation terrain » qui seront des relais directs avec la population. Un cahier des charges pour la prestation « **concertation** » a été rédigé sur la période. La consultation pour cette prestation sera publiée en août pour un démarrage des actions sur le terrain fin Septembre.

Une autre action liée à la concertation est la détermination des secteurs et des modalités exactes d'intervention du projet en fonction des secteurs. En effet les Zones Prioritaires présentées ci-dessus sont trop étendues pour pouvoir bénéficier d'une régulation des ongulés envahissants sur la totalité de leurs surfaces. Il a donc été convenu de préciser au sein de chaque ZP, des Zones d'Intervention (ZI), d'une surface d'environ 10 000 ha contigu. Pour cela, une prestation sera mise en œuvre, dont le cahier des charges est intitulé « **Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones** ».

d'Intervention du projet ». Dans un premier temps, le prestataire devra caractériser à une large échelle l'ensemble de chaque Zone Prioritaire, notamment d'un point de vue des habitats, des enjeux (biodiversité remarquable et/ou menacée, présence d'aires protégées, ressource en eau etc...) puis y proposer les 10 000 ha où pourraient se dérouler les actions de régulation. Ce travail sera fait en lien avec la DAVAR pour la cartographie des ressources en eau. Dans un second temps et après validation de ces ZI, le prestataire devra réaliser une sectorisation plus fine parmi ces 10 000 ha, et proposer les modalités de régulation pouvant être appliquées de façon optimale dans chacun de ces espaces ; cela en fonction de différents critères comme la concentration des populations d'ongulés et de leurs impacts, l'accès, les usages de ces zones et selon des critères sociaux et d'ordre culturels.

Il est souhaitable que les prestations « **concertation** » et « **sectorisation** » soient réalisées par le même prestataire afin de faciliter le déploiement sur le terrain.

➤ Action 13B.1.2 Mise en place de formations sur les méthodes de gestion

Formation piégeage

Les formations au piégeage des ongulés envahissants seront assurées par les prestataires « **animation terrain** » avec appui du CEN selon leurs capacités, après formation des formateurs par l'agent technique du PEE du CEN, spécialiste du piégeage, sur la base de la formation déjà développée par le CEN-PEE. Le cahier des charges de la formation « *piégeage* » est donc inclus dans le cahier des charges « **animation terrain** ». La consultation sera publiée en aout 2020, et les activités devraient donc démarrer sur le terrain fin septembre 2020 et se poursuivre jusqu'à la fin du projet.

Formation chasse-régulation participative

Les « **formations chasse participative** » sont obligatoires pour les bénévoles participants aux actions de chasse régulation participative. Ces formations comprennent des formations à la sécurité, au réglage et au nettoyage des armes, et à l'organisation de battues. Ces formations seront assurées par le prestataire en charge de l'encadrement des actions de chasses participatives avec l'appui ou l'intervention éventuelle de la FFCNC, en charge jusque-là de ces formations en Nouvelle-Calédonie.

➤ Action 13B.1.3 Mise en œuvre d'actions de gestion sur les ongulés envahissants

Piégeage participatif

Le piégeage est une action de régulation visant particulièrement les cochons féraux. Il peut être mis en œuvre grâce à des pièges-cages, ou grâce à des collets corde. Il concerne également les cerfs et les chèvres avec des collets-corde. La mise à disposition et le suivi des actions de piégeage participatif seront assurés par les partenaires « **animation terrain** » avec un suivi ou/et un appui de la technicienne CEN PROTEGE et des animateurs terrain du CEN-PEE.

Les pièges-cages sont des pièges attractifs non létaux, du maïs sert d'appât pour attirer les cochons dans les pièges. Les animaux sont capturés vivants et peuvent être mis en captivité ou tués et consommés. Il est prévu la mise à disposition de 170 pièges-cages (50 par zone prioritaire sur la Grande terre et 20 en province des îles Loyauté). Les pièges-cages seront construits selon le modèle CEN déjà éprouvé conçu par le CEN, ils devront respecter un cahier des charges précis, qui a été rédigé et relu pendant la période et qui est intitulé « **Fabrication de pièges/cages à cochons et fourniture de matériel** ». La consultation aura lieu en aout 2020 pour des premières livraisons prévues en octobre 2020. Il est prévu qu'un ou plusieurs prestataires (artisans, soudeurs...) puissent se positionner pour la production de 1 à 5 lots de 30 cages pour la Grande Terre.

Les collets en corde constituent un moyen de régulation à faible coût. La corde est achetée en gros, puis sera découpée en longueur de 3m et plus selon usage et nouée avant d'être mise à disposition des piègeurs.

Chasse-régulation participative

Les actions de chasse-régulation participatives seront mises en œuvre avec la contribution de chasseurs bénévoles défrayés, encadrés par un prestataire qui assurera également les formations préalables (sécurité, réglage des armes, organisation de battues...) et s'assurera que les participants disposent des autorisations et assurances obligatoires. Ce prestataire sera choisi par consultation. Le cahier des charges de cette consultation est en cours de rédaction et s'intitule : « **Encadrement des actions de chasse-régulation participative des ongulés envahissants et réalisation des formations préalables** ». Il est prévu que ce cahier des charges soit publié en septembre, pour un début des activités sur le terrain en décembre.

Transversalité avec les autres thèmes

Les pièges-cages et certains collets-corde ayant vocation à être en partie disposés autour des champs, une transversalité avec le thème 1 est possible.

Les actions de régulation pourront faire l'objet de transversalité avec l'action 9A.2.1 « restauration de bassins versants » du thème 3. Par exemple dans le cas d'actions de reboisement, des actions de régulation bénéficient aux jeunes plants en réduisant la pression des ongulés envahissants. Des réunions et des échanges réguliers ont eu lieu entre les thèmes 3 et 4 sur ce sujet. Les zones exactes de mise en œuvre de l'action 9A.2.1 seront déterminées suite à un appel d'offre dont le cahier des charges est en cours de rédaction.

Activité 14A – COORDINATION ET ANIMATION TERRITORIALES

Opération 14A.1 Animation territoriale Espèces Envahissantes

- Action 14A.1.1 Coordination et appui à la mise en œuvre des activités du thème Espèces envahissantes

Synthèse du semestre écoulé

Gouvernance du thème 4 en NC

La gouvernance du thème 4 du projet PROTEGE en NC est assurée par le Groupe Technique Ongulés Envahissants (GT OE), qui existait préalablement au projet et qui est composé des membres permanents suivants : l'Etat (DAFE), Gouvernement (DAVAR - SIVAP), les 3 provinces, l'Agence Rurale et le CEN. D'autres organismes peuvent être invités à participer aux réunions en fonction des besoins, en particulier le PROE et la CPS dans le cadre du projet PROTEGE. Des informations sur l'avancement du projet et des demandes de validation sont transmises régulièrement par le CEN aux membres du GT OE, qui ont également été invités à participer aux jurys des recrutements. Une réunion du GT OE a eu lieu à La Foa le 10/12/2019, le plan d'action a été présenté aux membres et validé. La réunion suivante s'est tenue le 23/07/2020 à Bourail avec notamment pour ordre du jour la validation des différents cahiers des charges pour les consultations à venir.

Un comité de suivi scientifique du thème 4 en NC sera constitué par des représentants des membres du conseil scientifique du CEN et d'autres organismes et experts. Ce comité pourra être consulté en fonction des besoins à la demande de membres du GT OE.

En plus des actions menées strictement par l'équipe PROTEGE du CEN (structure Chef de file), et la contribution des partenaires membres du Groupe Technique Ongulés Envahissants et du Conseil scientifique du CEN, il est noté l'appui permanent de l'équipe du pôle Espèces Envahissantes du CEN. Cet appui comprend principalement i) le Coordinateur du PEE, d'un point de vue technique et stratégique, ii) la Directrice du CEN, d'un point de vue stratégique, et iii) la secrétaire de direction, sur la comptabilité.

Coordination du projet

Les activités de coordination du projet se déroulent en continue durant toute la période, avec entre autres la planification, le suivi budgétaire, la rédaction et la diffusion de notes de synthèse et un rapportage mensuel transmis à la Coordinatrice Territoriale NC pour transmission à tous les partenaires.

Cinq cahiers des charges ont été rédigés par l'équipe CEN PROTEGE, amendés par le coordinateur du Pole Espèces Envahissantes puis transmis aux membres du GT OE ainsi qu'à l'équipe PROE / CPS pour amendements en perspective du GT du 23 juillet 2020. La responsable SIG – Assistante a produit différentes cartes des zones d'intervention du projet en fonction des besoins.

Un travail spécifique d'identification des actions possibles en province des îles Loyauté a été mené à partir de la bibliographie et des échanges avec les agents de la province et les agents du CEN-PEE. Un document de synthèse a été produit, et a servi de support aux discussions avec le service environnement de la PIL, notamment au cours d'une réunion à Lifou le 1^{er} juillet 2020.

Animation

Des courriers de présentation du projet ont été envoyés en janvier aux collectivités locales, conseils coutumiers et autres parties prenantes des trois Zones Prioritaires de la Grande Terre. Ces courriers proposaient d'organiser des réunions afin d'informer, de pouvoir recueillir les avis et de répondre aux questions des différents acteurs. La plupart des réunions ont pu être tenues sur la période, comme synthétisé dans le tableau ci-dessous. Certaines réunions n'ont pas encore eu lieu en raison du report du second tour des élections municipales dû à la crise sanitaire COVID19 et en raison d'un conflit social entraînant un blocage de la route dans le cas de la mairie de Kouaoua. Ces réunions auront lieu très prochainement, en juillet et août 2020.

Tableau des différentes réunions effectuées ou programmées avec les collectivités locales, structures coutumières et comité de gestion rattachées aux 3 ZP de la Grande Terre

Zone Prioritaire	Type d'institution	Nom de l'institution	Date de réunion
Massif du Panié	Mairie	Mairie de Hienghène	
	Conseil coutumier	Conseil coutumier de l'Aire Hoot Ma Waap	
	Co-gestionnaire	Association Dayu Biik	05/05/2020
Néaoua - Mé Adéo	Mairie	Mairie de Houaïlou	25/02/2020
	Conseil coutumier	Conseil coutumier de l'Aire Ajië - Aro	03/02/2020
	Mairie	Mairie de Bourail	16/07/2020
		Mairie de Moindou	24/07/2020
	Mairie	Mairie de Kouaoua	
	Comité de gestion	Le Comité de gestion de la Zone Côtière Ouest	06/06/2020
Massifs montagneux du sud - Thio	Mairie	Mairie de Thio	19/05/2020
	Mairie	Mairie de Boulouparis	
	Conseil coutumier	Conseil coutumier de l'Aire Xaracuu	
	Industriel	SLN service environnement	04/05/2020

Toutes ces parties prenantes sont favorables au projet, avec des capacités d'implication plus ou moins importantes en fonction des acteurs. La mairie de Houaïlou est par exemple très dynamique sur la problématique de gestion des cerfs et cochons, elle dispose d'une équipe technique qualifiée, qui met en œuvre le projet REPRiSE, auquel le CEN apporte sa contribution « expertise et appui » en concertation avec la mairie et la province Nord.

Des échanges réguliers et des réunions de coordination se sont tenues sur la période, par l'équipe PROTEGE du CEN ou le reste de l'équipe du Pole Espèces Envahissantes, avec les autres projets locaux en cours incluant la régulation des ongulés envahissants (en particulier le projet « REPRiSE » à Houaïlou et le projet « Reconquête de la biodiversité » à Touho). Des échanges ont eu lieu également avec Caroline Tramier, chercheuse à l'IRD qui travaille sur la mesure l'impact de plusieurs facteurs, dont les ongulés envahissants, sur l'érosion à Touho.

Concernant la **province des îles Loyauté**, l'animateur y a présenté le projet le 01/07/2020 à Lifou à la commission plénière réunissant les élus de la province, dans le cadre d'une présentation plus large des activités du CEN. Le même jour, une réunion s'est tenue avec le service environnement de la province pour avancer sur la priorisation et la programmation des activités du thème 4 prévues sur la province des îles Loyauté. Il a été arrêté que les actions auront lieu prioritairement sur Maré et Lifou, les autres îles présentant des enjeux moindres, et sur les ongulés envahissants présents : Cochon féral, Chèvre ensauvagée et Bétail divagant. La programmation n'est pas totalement arrêtée mais s'oriente vers les actions suivantes :

- Préalable à toute action : réunions avec les conseils coutumiers
- Formations piégeage
- Mise à disposition de 20 pièges cages à Lifou à des piègeurs formés. A noter que les pièges-cages ont déjà été testé sans succès à Maré, compte-tenu de grande disponibilité alimentaire pour les cochons, du fait que les champs cultivés ne sont pas enclos, contrairement à Lifou où les champs sont systématiquement protégés et non accessibles aux cochons.
- Enquêtes auprès des chasseurs de chèvres et de bétails divagants pour évaluer et géolocaliser les pratiques et modalités de chasse, l'effort de chasse, le niveau, la composition et la structure des prélèvements, la capacité et la volonté à diversifier les modalités de chasse-régulation, et à augmenter l'effort de chasse et/ou le niveau de prélèvement...
- Sensibilisation des tribus concernées à la gestion et à la régulation des populations de Chèvre ensauvagée et de bétail divagant (consommées lors des événements important, mariages etc....)
- Renforcement des capacités d'intervention des deux associations de chasseurs de Lifou et de Nengoné, si possible formation et mise en œuvre de battues collectives et participatives.

La mise en défens d'espaces naturels sensibles pour les protéger des cochons, chèvres ou bétails, malgré son efficacité prouvée sur la Grande Terre contre les cerfs, n'est pas une modalité d'action retenue prioritairement à ce stade, en raison de la sensibilité et des enjeux du foncier et des contraintes de maintenance sur le long terme.

Gestion des ressources humaines

La procédure de recrutement pour le poste de « **Responsable SIG / assistante de projet** » s'est déroulée sur la période du présent rapport. L'appel à candidature a été publié entre le 12/11/2019 et le 09/12/2019. Les entretiens se sont déroulés le 18/12/2019 et une candidate a été retenue, Mme Selma HAOUET qui a pris son poste le 02/03/2020. Mme Haouet avait notamment travaillé précédemment sur la partie cartographie des « Eléments de cadrage pour une stratégie de régulation des cerfs en Nouvelle-Calédonie », travail qui a servi de base à la conception du thème 4 du projet PROTEGE en NC.

La procédure de recrutement pour le poste de « **technicien suivi environnemental** » s'est déroulée sur la période du présent rapport. Un premier appel à candidature pour ce poste, publié entre le 12/11/2019 et le 09/12/2019, a été déclaré infructueux après qu'aucun candidat n'ait été retenu à la suite des entretiens du 18/12/2019. Un second appel à candidature a eu lieu entre le 20/02/2020 et le 23/03/2020. Les entretiens ont eu lieu le 18/06/2020, une candidate a été retenue, Mme Carole WEMA. La prise de poste est prévue pour le 03/08/2020.

Conventions avec le PROE

Pour rappel, deux conventions avaient été signées entre le CEN et le PROE sur les périodes précédentes :

- La convention « **animation** » couvrant l'opération 14A.1, signée le 28/05/2019.
- La convention « **mise en œuvre** » couvrant les opérations 13A.1 et 13B.1, signée le 28/11/2019.

Un avenant à la convention « **Animation** » du 28/05/2019 avec le PROE a été signé le 29/05/2020 afin de modifier les dates de rendu des rapports semestriels et de les aligner avec ceux des autres chefs de files en NC. (Les rapports semestriels seront dès lors transmis au PROE les 15 juillet et 15 janvier, et le 15 septembre 2022 pour le rapport final.)

La convention entre **l'Agence Rurale** et le CEN a été finalisée lors d'une réunion le 22/07/2020 et a été **signée** le 23/07/2020 comme convenu lors du CCT PROTEGE le 29/07/2020.

Conventionnement et financement additionnel de l'Agence Rurale

Dès le montage initial du projet, il a été prévu que les activités du thème 4 en NC soient financées en partie localement par l'Agence Rurale de NC pour un montant de 270 Millions de XPF sur un budget total de 439 Millions, soit 61.5% du budget total. Cet engagement de l'AR a été à plusieurs reprises confirmé oralement, notamment par sa directrice lors du CCT du 30/10/2019. Il est donc prévu qu'une convention de financement soit signée entre le CEN NC et l'Agence Rurale. A partir du 01/10/2019 des propositions de budget et de modalité de livrables ont été transmises par le CEN à l'Agence Rurale, ainsi que des propositions de réunions, mais sans proposition, en retour, de l'AR pendant le premier semestre 2020. Suite à une décision au COPIL PROTEGE du 23/04/2020, un projet de convention a été rédigé par le CEN et transmis à l'AR le 29/04/2020. Lors du CCT PROTEGE NC du 09/07/2020, il a été acté que la convention devait être signée le 23/07/2020. La convention a été finalisée lors d'une réunion le 22/07/2020 et a été signée le 24/07/2020.

La difficulté principale causée par le retard de signature de cette convention a été l'incertitude quant à la possibilité de mettre en œuvre le projet tel qu'il est a été dimensionné dès le départ.

Par ailleurs, le poste de « **technicien en suivi environnemental** » étant financé sur le budget Agence Rurale, le retard de signature de la convention a donc également retardé le recrutement qui aurait dû avoir lieu en février, ce qui aurait permis de débiter plus rapidement les actions sur le terrain, en particulier la concertation avec les tribus.

Logistique

Un véhicule en location longue durée sans option d'achat a été loué à partir du 07/02/2020 jusqu'à la fin du projet, pour assurer les déplacements de l'équipe CEN-PROTEGE.

Les bureaux utilisés par l'équipe sont mis à disposition par la province Nord et sont situés à Foué, commune de Koné.

Transversalité

Des échanges réguliers ont lieu avec l'équipe PROE/CPS et les animateurs des autres thèmes pour assurer une bonne coordination des différentes actions et optimiser la transversalité. Sur la période relative au présent rapport, des réunions entre animateurs PROTEGE ont eu lieu les 24/02, 25/03 (en visio), 02/04 (en visio) et 19/06/2020.

Les liens de transversalité étant particulièrement forts entre les thèmes 3 (EAU) et 4 (EEE), des réunions en bilatéral avec l'animatrice du thème 3 et d'autres agents de la DAVAR ont eu lieu les 17/01, 13/02 et 16/06/2020.

L'animateur du thème 4 a participé à « *l'atelier régional technique PROTEGE sur la gestion intégrée des ressources forestières et l'agroforesterie* » en mars 2020. Cet atelier a été l'occasion de rencontrer de nombreux acteurs travaillant dans le domaine de la forêt en NC et dans les autres PTOM et d'entamer des échanges fructueux sur les enjeux et les impacts des ongulés envahissants.

Cet évènement a également été l'occasion de rencontrer l'animatrice du thème 4 à Wallis et Futuna, avec qui des échanges ont lieu par ailleurs concernant la problématique de la régulation des cochons. Suite à la sollicitation de conseils sur l'éradication des cochons sur deux îlots de Wallis, un document et des informations utiles ont été transmis par le CEN le 01/07/2020.

Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier

Impact de la crise sanitaire

La crise sanitaire COVID 19 a entraîné des retards par rapport à la planification initialement établie avec l'interdiction des réunions et des déplacements. Cela a entraîné un retard d'environ 1 mois et demi (de mi-mars à début mai). Plusieurs évènements qui auraient dû donner lieu à de la communication grand public ont été annulés.

La crise sanitaire a également entraîné le report du 2^{ème} tour des élections municipales (le premier tour ayant eu lieu le 15 mars, donc juste avant le confinement). Certaines équipes municipales ont donc demandé d'attendre les résultats du 2^{ème} tour fin juin 2020 pour que soient organisées les réunions de présentation du projet. La situation sanitaire étant sous contrôle en NC en juin 2020, les activités de terrain vont pouvoir être lancées sans délai au 2^{ème} semestre 2020.

Les compétences n'étant pas disponibles en Nouvelle-Calédonie, il est prévu que les formations à la régulation professionnelle au sol soient réalisées par un professionnel prestataire de Nouvelle Zélande, et les formations à la

régulation hélicoptée par un professionnel prestataire d'Australie, permettant de fournir une certification aux stagiaires formés. Ces formations devaient se tenir au 2^{ème} semestre 2020. Les voyages entre la Nouvelle-Calédonie et ces pays étant impossibles actuellement en raison de la crise sanitaire, ces actions risquent d'être retardées jusqu'à réouverture des vols entre les pays. Les actions de régulation professionnelles devant débiter après la réalisation des formations, elles seront retardées d'autant. Des échanges se poursuivent néanmoins avec **Pacific Invasive Initiative**, partenaire du CEN en Nouvelle Zélande, pour avancer sur ce sujet. En fonction de l'évolution de la situation de la crise sanitaire au cours du 2^{ème} semestre 2020, la programmation si les perspectives ne s'améliorent pas, il sera envisagé que les formations professionnelles au sol soient réalisées autant que possible par des personnes présentes en NC afin de ne pas retarder le projet.

Cambriolage

Les bureaux du CEN-PROTEGE ont fait l'objet d'un cambriolage et de dégradations pendant la période de confinement (semaine 16). Cet évènement a engendré quelques coûts de réparation qui devraient être pris en charge par l'assurance. L'intervention rapide des artisans pour la remise en état des locaux a permis une réintégration quasi immédiate des bureaux PROTEGE. Cet évènement malheureux a notamment donné lieu à un reportage télévisé sur NC 1^{er} et à un communiqué du président de la Province Nord et de la Présidente du CEN.

Communication

Le CEN a reçu la visite de l'ambassadeur de l'UE Sujiro Seam et d'une délégation UE/CPS le 05/12/2019, cette visite a donné lieu à des éléments de communication.

Plusieurs évènements qui auraient dû se dérouler pendant la période relative au présent rapport et devaient faire l'objet d'actions de communication ont été annulés en raison de la crise sanitaire COVID19, en particulier la « **10^{ème} conférence du Pacifique insulaire pour la conservation de la nature et les aires protégées** ».

Le CEN publie un rapport d'activité annuel diffusé aux élus et au grand public ainsi qu'une newsletter semestrielle (parution en septembre et février) où sont présentées entre autres les avancées du thème 4 de PROTEGE en NC.

RSE

A ce stade, le projet n'a pas donné lieu à des risques d'impacts environnementaux et sociaux négatifs. La vigilance de l'équipe sur ces points sera constante tout au long du projet.

Les recrutements sont menés dans le respect du droit du travail de Nouvelle-Calédonie.

L'animatrice EE ainsi que la directrice du CEN ont participé à l'atelier RSE PROTEGE organisé à la CPS du 28 au 31 janvier 2020. Il est ressorti de cet atelier que la plupart des effets indésirables potentiels du thème 4 en NC avaient été anticipés lors de la phase de planification et que peu d'actions correctrices ont dû être ajoutées.

Les points de vigilances principaux portent sur :

- L'inclusion des femmes et des jeunes lors des phases d'information et de concertation.
- La sécurité lors des actions de régulation armées.
- Les risques de dissémination de déchets solides en forêt lors des actions de régulation et de suivi de l'impact (douilles de fusils, rubalise, fer à béton, emballages...).
- Le risque d'allumage de feu par les chasseurs participatifs. Ce risque fera l'objet de sensibilisation et d'un suivi attentif.
- Le risque de pollution de l'eau par les carcasses, qui sera réduit en n'abattant pas d'animaux à proximité des cours d'eau et en effectuant après toute action de régulation, une recherche active pour s'assurer qu'aucun animal blessé mortellement ne se retrouve à proximité d'un cours d'eau ou d'un captage.

Ces points de vigilances et leurs mesures correctrices ont été inclus dans les différents cahiers des charges concernés.

Mobilisation de moyens additionnels au service de l'action

Le tableau ci-dessous synthétise la valorisation des moyens additionnels engagés sur la période

Intitulés	Institutions	Valeur en XPF
Temps de travail des agents CEN hors PROTEGE	CEN NC	2.190.000
Valeur de la mise à disposition du bâtiment de bureau PROTEGE (7 mois à 2.857.143 F/mois)	Province Nord	19.600.000
Total		21.790.000

Perspectives pour le semestre à venir

Coordination

Les actions de coordination du projet et de reporting se poursuivront.

Le 2ème semestre 2020 donnera lieu la publication de plusieurs consultations, la passation de marchés et le lancement des activités sur le terrain pour les prestations suivantes :

Code action	Nom de l'action dans le cadre logique PROTEGE	Intitulé de la consultation
13A.1.1	Sélection et adaptation aux conditions du projet d'indicateurs d'impacts des opérations de gestion des ongulés envahissants	Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet et Adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide
13A.1.1	Sélection et adaptation aux conditions du projet d'indicateurs d'impacts des opérations de gestion des ongulés envahissants	Etude de faisabilité de l'utilisation de drones comme outils de gestion des ongulés envahissants
13B.1.1	Concertation auprès des autorités locales et des riverains proches des sites d'intervention	Information et concertation avec les populations et les autorités coutumières
13B.1.1 et 13B.1.2	Concertation auprès des autorités locales et des riverains proches des sites d'intervention et Mise en place de formations sur les méthodes de gestion des ongulés envahissants (piégeage)	Animation terrain des activités du projet sur la zone du Massif du Panié
		Animation terrain des activités du projet sur la zone de Néaou Mé-Adéo
		Animation terrain des activités du projet sur la zone de Thio
13B.1.3	Mise en œuvre d'actions de gestion sur des ongulés envahissants - Piégeage participatif	Fabrication de pièges/cages à cochons et fourniture de matériel

13B.1.3	Mise en œuvre d'actions de gestion sur des ongulés envahissants - Chasses de régulation participatives	Encadrement des actions de chasse/régulation participatives des ongulés envahissants et des formations préalables
----------------	--	--

Les réunions du GT Ongulés Envahissants, organe de gouvernance du thème 4 en NC sont prévues sur un rythme semestriel, la prochaine réunion aura lieu le 23 juillet et la suivante probablement en décembre 2020.

Communication

Des actions de sensibilisation et de communication sont prévues pour le 2^{ème} semestre 2020 tel que :

- **La journée de la citoyenneté au collège de Paiamboué** de Koné le 25 août : animation pour les scolaires.
- **La foire des îles Loyauté**, à Maré du 11 au 13 septembre : stand d'information et d'animation.
- **La fête de la science**, le 6 octobre à Koné : une journée de sensibilisation dans un établissement scolaire de Koné et une journée portes ouvertes dans les locaux du CEN.
- **La Fête de l'eau** de La Foa, le 22 août 2020 : stand d'information et d'animation.
- Une présentation des activités du Pole Espèces Envahissante auprès d'élèves du Lycée Michel Rocard de Pouembout, en octobre 2020

Modifications demandées en termes de programmation

Pas de modification demandée à ce stade.

Références bibliographiques

CEN Nouvelle-Calédonie. 2017. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Document cadre, 107 p.

CEN Nouvelle-Calédonie. 2018. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les espaces naturels de Nouvelle-Calédonie. Synthèse et poster des 70 espèces exotiques envahissantes prioritaires, 12 p.

CI & CEN Nouvelle-Calédonie. 2016. Eléments de cadrage pour une stratégie de régulation des cerfs en Nouvelle-Calédonie : zones prioritaires, vision, objectifs et ressources nécessaires. Convention province Sud, coordination CEN, 70 p.